



## Analyse des enjeux faune flore habitat d'un site à aménager en bassin de récupération des eaux pluviales à Saint-Jacut-du-Mené (Côtes d'Armor).

Fouillet Philippe « Études Faunistiques et Écologiques » - Octobre 2022



**FOUILLET PHILIPPE - Études Faunistiques et Écologiques**

3, Impasse Kerjean - 29600 MORLAIX - ☎ : 02.98.88.74.36 & 06.70.63.73.16

philippe.fouillet@orange.fr <http://www.fouillet-ecologie.com/>

# Analyse des enjeux faune flore habitat d'un site à aménager en bassin de récupération des eaux pluviales à Saint-Jacut-du-Mené (Côtes d'Armor).

Fouillet Philippe « Études Faunistiques et Écologiques » - Octobre 2022.

## Sommaire :

<b>1. Présentation générale du site d'étude et de l'étude.</b> .....	<b>3</b>
1.1. Localisations de la zone du projet. ....	3
1.2. Relation avec les aires protégées voisines. ....	3
1.3. Méthodes d'étude de la biodiversité. ....	3
<b>2. Analyse de la biodiversité du site.</b> .....	<b>8</b>
2.1. Relation avec les trames vertes et bleues. ....	8
2.2. Analyse de la flore.....	8
2.3. Analyse des habitats naturels. ....	11
2.4. Analyse de la faune. ....	12
<b>3. Synthèse des enjeux de biodiversité du site.</b> .....	<b>16</b>

# Analyse des enjeux faune flore habitat d'un site à aménager en bassin de récupération des eaux pluviales à Saint-Jacut-du-Mené (Côtes d'Armor).

Fouillet Philippe « Études Faunistiques et Écologiques » - Octobre 2022.

## 1. Présentation générale du site d'étude et de l'étude.

### 1.1. Localisations de la zone du projet.

La zone d'étude est un site bocager susceptible d'être aménagé en bassin de rétention des eaux pluviales (installation de digues) afin de préserver le bourg de Saint-Jacut-du-Mené (voir la **Figure 1** localisant le site).

Le site comprend, sur ces deux tiers ouest, une zone agricole en friche et, sur le tiers est, un boisement mixte (voir **Figure 2** détaillant les caractéristiques du site et les localisations des photographies de la **Planche 1** et de la **Planche 2**).

La partie agricole de la zone (parcelle et haies limitrophes) a fait l'objet d'une étude faune flore habitat les 30 mai, 11 juillet et 22 septembre 2022. La partie boisée Est a été prospecté seulement le 22 septembre (après modification du projet initial).

### 1.2. Relation avec les aires protégées voisines.

La zone impactée elle-même ne comprennent aucun secteur d'intérêt écologique (ZNIEFF de type 1 ou 2, zone Natura 2000 ou autres espaces réglementés pour des éléments naturels). Il n'y a pas non plus de zones protégées sur un large rayon autour du site (10 kilomètres) sauf la ZNIEFF de type 1 (Identifiant : 530005982) « Sources tourbeuses du Ninian », située à 4 kilomètres au sud du site.

### 1.3. Méthodes d'étude de la biodiversité.

#### Flore et habitats :

Les flores et végétations des différents milieux de la zone impactée ont été inventoriées, en particulier il a été recherché la présence de populations d'espèces protégées ou patrimoniales. Les espèces ont été déterminées et évaluées à partir des indications de flores fiables et d'atlas récents (flore du Massif armoricain<sup>1</sup>, flores généralistes<sup>2 3</sup>, flores anglaises spécialisées<sup>4 5</sup>).

Les niveaux de rareté des espèces présentes ont été appréciés à partir des données de l'Atlas de la Flore des Côtes d'Armor<sup>6</sup> et de celle d'un ouvrage de synthèse<sup>7</sup>.

<sup>1</sup> ABBAYES, H. DES, CLAUSTRES G., CORILLION, R. & DUPONT, P., 1971. Flore et végétation du Massif armoricain, Tome 1 : La flore vasculaire. P.U.B. Saint-Brieuc, 1226 pages.

<sup>2</sup> TISON J-M & de FOUCAULT B. 2014. Flora Gallica. Flore de France. Société Botanique de France et Biotopie Éditions, 1195 pages.

<sup>3</sup> BLAMEY M. & GREY-WILSON C., 2003. La flore d'Europe occidentale. Flammarion éditeurs, 544 pages.

<sup>4</sup> COPE T. & GRAY A., 2009. Grasses of the British Isles. B.S.B.I. Handbook N° 13, Paul Ashton editor, 608 p.

<sup>5</sup> POLAND J. & CLEMENT E., 2009. The vegetative key to the British flora. John Poland editor, 526 pages.

<sup>6</sup> PHILIPPON D., PRELLI R. & POUX L., 2006. Atlas de la flore des Côtes d'Armor. Éditions Siloë, Nantes, Laval, 566 p.

<sup>7</sup> ANNEZO N, MAGNANON S. & MALENGREAU D., 1998. Bilan régional de la flore Bretonne. Édition Biotopie, Mèze, 137 pages.



Figure 1 : Localisation de la zone d'étude à Saint-Jacut-du-Mené (photographie de fond Géoportail).

Les habitats naturels ou semi-naturels présents sont analysés selon le référentiel Européen « **Corine Biotopes** »<sup>8</sup> et la version française de la **typologie « EUNIS »**<sup>9 10 11</sup>.

### Faune :

Au niveau de ces diverses zones, il a été recherché (visuellement ou par écoute des vocalisations) toutes les espèces animales présentes : oiseaux chanteurs ou visibles, mammifères terrestres, reptiles, batraciens, insectes remarquables (papillons diurnes, orthoptères, libellules, coléoptères, hyménoptères butineurs) ainsi que les mollusques gastéropodes. Il a été aussi

<sup>8</sup> RAMEAU J-C., BISSARDON M & GUIBAL L., 1997. CORINE Biotopes : Version originale. Type d'habitats français. ENGREF Nancy et Atelier Technique des Espaces Naturels éditeurs, 175 pages.

<sup>9</sup> LOUVEL J., GAUDILLAT V. & PONCET L., 2013. EUNIS, European Nature Information System, Système d'information européen sur la nature. Classification des habitats. Traduction française. Habitats terrestres et d'eau douce. MNHN-DIREV-SPN, MEDDE, Paris, 289 p.

<sup>10</sup> GAYET G., BAPTIST F., MACIEJEWSKI L., PONCET R. & BENSETTITI F., 2018. Guide de détermination des habitats terrestres et marins de la typologie EUNIS - version 1.0. AFB, collection Guides et protocoles, 230 pages.

<sup>11</sup> LOUVEL-GLASER J. & GAUDILLAT V., 2015. Correspondances entre les classifications d'habitats CORINE Biotopes et EUNIS. MNHN-DIREV-SPN, MEDDE, Paris, 119 p.

recherché des indices de présences d'espèces discrètes (terriers, restes de repas et autres). Le site n'a pas fait l'objet de prospections nocturnes.

Sur la partie boisée du site, les parties visibles des plus grands arbres de la zone (troncs et grandes branches) ont été inspectées (aux jumelles) à la recherche de fissures ou cavités utilisables pour la faune (en particulier chiroptères).

Comme pour la flore, les espèces sont nommées à partir de référentiels actualisés : Inventaire National du Patrimoine Naturel ou INPN (<https://inpn.mnhn.fr/accueil/index>). Les reconnaissances des diverses espèces impliquent la consultation de nombreux ouvrages de déterminations.



Figure 2 : Présentation paysagère du site et localisations des photographies des planches 1 et 2 (photographie de fond Géoportail).

**Planche 1 : Photographies du site du projet (parcelle agricole et lisière du boisement).**



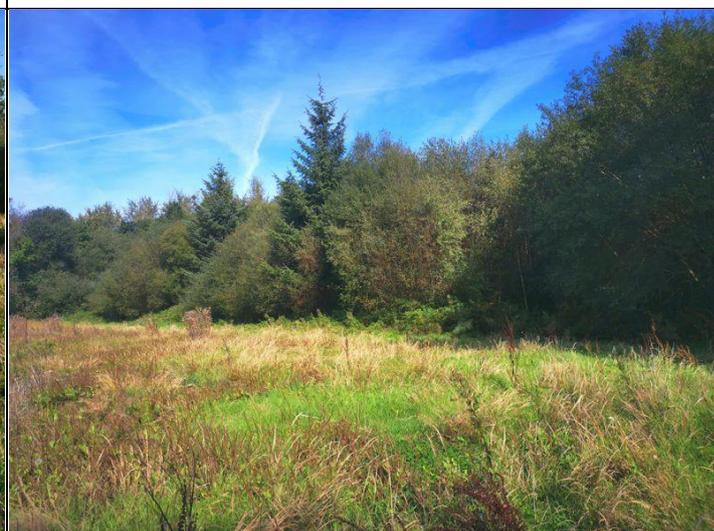
**Photo 1 : Vue, vers l'Est, de la parcelle agricole en friche de la moitié ouest du site (en mai).**



**Photo 2 : Vue, vers le nord, de la parcelle agricole ouest en friche en début juillet.**



**Photo 3 : Vue, vers l'Est, de la parcelle agricole en friche de la moitié ouest du site (en septembre).**



**Photo 4 : Vue, vers le nord, de la lisière boisée du site en septembre (depuis la marge sud).**



**Photo 5 : Vue, vers le sud, de la lisière boisée du site en septembre (depuis la lisière nord).**



**Photo 6 : Vue, vers l'ouest, de la zone agricole en friche depuis la lisière nord du bois (zone herbacée).**

**Planche 2 : Photographies du site du site du projet (zone agricole, lisière et zone boisée).**



**Photo 7 : Vue vers l'est, de la zone de friche agricole depuis son coin nord-ouest (lisière boisée au fond).**



**Photo 8 : Vue de la zone de lisière herbacée où a été observé un lézard vivipare.**



**Photo 9 : Vue, vers l'est, de la partie sud-ouest du bois (septembre).**



**Photo 10 : Vue, vers le nord, de la partie centre sud du bois (avec petite zone ouverte ensoleillée).**



**Photo 11 : Vue, vers l'ouest, de la partie centrale du bois (sous-bois avec ronciers).**



**Photo 12 : Vue, vers l'ouest, du coin nord-est du bois (zone avec troncs au sol).**

## 2. Analyse de la biodiversité du site.

### 2.1. Relation avec les trames vertes et bleues.

#### Trame bleue :

Le site est bordé, au nord, par un ruisseau (asséché en été) mais la zone d'étude ne contient pas de points d'eau. En période hivernale pluvieuse, il est possible que la marge nord du bois soit inondée temporairement (un étang est présent à environ 30 mètres du coin nord-est du bois Est).

#### Trame verte :

Le site comprenant la zone d'étude est un bocage assez bien préservé (nombreuses haies arborées) et comprenant des parcelles cultivées, prairiales ou boisées (voir **Figure 1**). La zone boisée Est du site est entourée par d'autres parcelles boisées, assez anciennement (vers l'Est) ou récentes (sud) (voir **Figure 2**). L'ensemble forme donc une trame verte assez large.

### 2.2. Analyse de la flore.

Le **Tableau 1** (page suivante) présente les espèces observées en mai, juillet et septembre 2022 au niveau de la partie agricole en friche et celles répertoriées en septembre dans la zone boisée Est. Le tableau regroupe toutes les espèces observées (par familles botaniques) et comprend trois colonnes :

- La flore de la partie cultivée en friche (parcelle ZC 0026 partie ouest) ;
- La flore des haies nord et sud encadrant la zone agricole en friche ;
- La flore de la partie boisée Est (partie Est de la parcelle ZC 0026).

Globalement le site d'étude contient cinq espèces de fougères, deux de conifères (arbres plantés) et 76 espèces de plantes à fleurs (65 Dicotylédones et 11 Monocotylédones).

**Aucune espèce protégée<sup>12 13</sup> ou appartenant à la liste rouge des espèces menacées de Bretagne<sup>14</sup> ou considérée comme rare dans les Côtes d'Armor<sup>6</sup> n'a été trouvée sur le site.**

La flore de la parcelle cultivée abandonnée comprend diverses plantes très communes colonisant les terres agricoles non exploitées (voir la liste des espèces, au niveau de la première colonne du **Tableau 1**). La plus grande partie de la parcelle agricole comprend des zones de sols nus avec cette végétation pionnière post culturale (**voir Photo 1 à Photo 4**) mais la bordure de la zone boisée (non cultivée) est colonisée par des graminées denses (**voir Photo 5 et Photo 6**).

Il y a peu d'espèces exotiques invasives sur le site ; la zone agricole en friche, contient des vergerettes *Erigeron* sp., des souchets robustes *Cyperus eragrostis* et des graminées Digitaires communes *Digitaria sanguinalis*.

La flore des haies arborées au nord et au sud de la zone d'étude comprend des arbres de 10 à 12 mètres de hauteur (chêne pédonculé et châtaignier), des arbustes ou autres arbres plus petits (saule, noisetier, merisier, houx, sureau) et (haie sud) des zones arbustives colonisées par des ronciers.

<sup>12</sup> Arrêté du 20 janvier 1982 fixant la liste des espèces végétales protégées sur l'ensemble du territoire.

<sup>13</sup> Arrêté du 23 juillet 1987 relatif à la liste des espèces végétales protégées en Bretagne complétant la liste nationale.

<sup>14</sup> Conservatoire botanique national de Brest, 2016. Liste rouge de la flore vasculaire de Bretagne. Évaluation des menaces selon la méthodologie et la démarche de l'UICN. 19 pages.

**Tableau 1 : Liste des plantes vasculaires observées sur le site (mai, juillet et septembre 2022) en fonction des familles botaniques (classification APG IV) et des types de milieux du site.**

Familles	Espèces : noms scientifiques	Noms vernaculaires	Friche agricole ouest	Haie des bordures nord et sud	Partie boisée Est	Statut général de la plante
<b>Ptéridophytes</b>						
Blechnacées	<i>Struthiopteris spicant</i> (L.) Weiss <i>Blechnum spicant</i> (L.) Roth	Blechnum en épi			X	C
Ptéridacées	<i>Pteridium aquilinum</i> (L.) Kuhn	Fougère aigle		X	X	C
Dryopteridacées	<i>Dryopteris dilatata</i> (Hoffm.) A. Gray	Dryopteris dilaté			X	C
	<i>Dryopteris filix-mas</i> (L.) Schott	Fougère mâle		X	X	C
	<i>Polystichum setiferum</i> (Forskål) Woynar	Polystic à soies			X	C
<b>Gymnospermes (conifères)</b>						
Pinacées	<i>Picea sitchensis</i> (Bong.) Carr.	Épicéas de Sitka			X	PI Exo
	<i>Pseudotsuga menziesii</i> (Mirb.) Franco	Sapin de Douglas			X	PI Exo
<b>Angiospermes Eudicotylédones</b>						
Renonculacées	<i>Ranunculus repens</i> L.	Renoncule rampante	X		X	C
Hypéricacées	<i>Hypericum humifusum</i> L.	Millepertuis couché	X			C
	<i>Hypericum perforatum</i> L.	Millepertuis perforé	X			C
Salicacées	<i>Salix atrocinerea</i> Brotero	Saule noir cendré Saule roux	X	X	X	C
Violacées	<i>Viola arvensis</i> Murray	Pensée des champs	X			C
Oxalidacées	<i>Oxalis corniculata</i> L.	Oxalis corniculé	X			C Exo
Fabacées (Papilionacées)	<i>Ervilia hirsuta</i> (L.) Opiz, 1852 <i>Vicia hirsuta</i> (L.) S.F. Gray	Vesce hérissée	X			C
	<i>Lotus pedunculatus</i> Cav.	Lotier des marais	X			C
	<i>Trifolium repens</i> L.	Trèfle blanc	X			C
	<i>Ulex europaeus</i> (L.)	Ajonc d'Europe		X	X	C
Rosacées	<i>Crataegus monogyna</i> L.	Aubépine monogyne		X	X	C
	<i>Prunus avium</i> L.	Merisier		X		C
	<i>Prunus spinosa</i> L.	Prunellier		X	X	C
	<i>Rosa canina</i> L.	Rosier des chiens		X		C
	<i>Rubus agr. fruticosus</i> auct. non L.	Ronce commune		X	X	C
Bétulacées	<i>Betula pubescens</i> Ehrh.	Bouleau pubescent		X	X	C
	<i>Corylus avellana</i> L.	Noisetier		X	X	C
Urticacées	<i>Urtica dioica</i> L.	Grande ortie	X	X		C
Fagacées	<i>Carpinus betulus</i> L.	Charme faux bouleau			X	C
	<i>Castanea sativa</i> Mill.	Châtaignier		X		C
	<i>Fagus sylvatica</i> L.	Hêtre			X	C
	<i>Quercus robur</i> L. subsp. robur	Chêne pédonculé		X	X	C
Géraniacées	<i>Geranium robertianum</i> L.	Géranium herbe-à-Robert		X	X	C
Onagracées	<i>Epilobium agr. tetragonum-obscurum</i>	Épilobe à quatre angles Épilobe à feuilles sombres	X			C
	<i>Epilobium hirsutum</i> L.	Épilobe hirsute velu	X			C
Brassicacées	<i>Cardamine flexuosa</i> With.	Cardamine des bois			X	C
Sapindacées	<i>Acer pseudoplatanus</i> L.	Érable sycomore			X	C Exo
Malvacées	<i>Malva neglecta</i> Wallr.	Mauve commune	X			C
Caryophyllacées	<i>Stellaria holostea</i> L.	Stellaire holostée		X	X	C
Polygonacées	<i>Persicaria maculosa</i> Gray ( <i>Polygonum maculosa</i> Gray)	Renouée persicaire	X			C
	<i>Rumex acetosa</i> L. subsp. acetosa	Oseille des près	X	X		C
	<i>Rumex obtusifolius</i> L. subsp. obtusifolius	Patience à feuilles obtuses	X	X		C
Rubiaceées	<i>Galium aparine</i> L.	Gaillet gratteron		X	X	C
Primulacées	<i>Lysimachia arvensis</i> (L.) U. Manns & Anderb.	Mouron des champs rouge	X			C
<b>Légende :</b>	<b>C : Espèce commune indigène</b>	<b>Ex : Espèce exotique</b>	<b>Inv : Espèce invasive</b>		<b>Espèces des zones humides (loi sur l'eau)</b>	

**Tableau 1 : Liste des plantes vasculaires observées sur le site (mai, juillet et septembre 2022) en fonction des familles botaniques (classification APG IV) et des types de milieux du site.**

Familles	Espèces : noms scientifiques	Noms vernaculaires	Friche agricole ouest	Haie des bordures nord et sud	Partie boisée Est	Statut général de la plante
<b>Angiospermes Eudicotylédones (suite)</b>						
Gentianacées	<i>Centaureum erythraea</i> Rafn. subsp. <i>erythraea</i>	Erythrée petite-centaurée	X			C
Lamiacées (Labiées)	<i>Mentha aquatica</i> L.	Menthe aquatique			X	C
	<i>Mentha pulegium</i> L.	Menthe pouliot	X			C
	<i>Stachys sylvatica</i> L.	Épiaire des bois		X	X	C
	<i>Teucrium scorodonia</i> L.	Germandrée scorodoine		X		C
Plantaginacées	<i>Digitalis purpurea</i> L.	Digitale pourpre		X		C
	<i>Plantago lanceolata</i> L. subsp. <i>lanceolata</i>	Plantain lancéolé	X	X		C
	<i>Plantago major</i> L. subsp. <i>major</i>	Plantain majeur	X			C
	<i>Veronica chamaedrys</i> L.	Véronique Petit-Chêne		X		C
Scrofulariacées	<i>Scrofularia scorodonia</i> L.	Scrofulaire scorodoine	X			C
Convolvulacées	<i>Convolvulus arvensis</i> L.	Liseron des champs	X	X		C
	<i>Convolvulus sepium</i> L.	Liseron des haies	X	X	X	C
Aquifoliacées	<i>Ilex aquifolium</i> L.	Houx		X	X	C
Astéracées (Composées)	<i>Cirsium arvense</i> (L.) Scop.	Cirse des champs	X	X		C
	<i>Cirsium vulgare</i> (Savi) Ten.	Chardon commun	X			C
	<i>Erigeron</i> sp. ( <i>Conyza</i> sp.)	Vergerette	X	X		Exo Inv
	<i>Hypochoeris radicata</i> L.	Porcelle enracinée	X			C
	<i>Jacobaea vulgaris</i> Gaertn. ( <i>Senecio jacobaea</i> L.)	Séneçon jacobée	X	X		C
	<i>Lapsana communis</i> L.	Lapsane commune	X			C
	<i>Leucanthemum vulgare</i> Lam.	Grande Marguerite	X			C
	<i>Picris echioides</i> L.	Picris fausse vipérine	X			C
	<i>Senecio vulgaris</i> L.	Séneçon commun	X			C
	<i>Sonchus asper</i> (L.) Hill	Laiteron rude	X			C
	<i>Taraxacum</i> gr. <i>officinale</i> Wigg.	Pissenlit commun	X	X		C
	<i>Tripleurospermum inodorum</i> Sch.Bip.	Matricaire perforée	X			C
	Apiacées	<i>Conopodium majus</i> (Gouan) Loret	Conopode dénudé		X	
<i>Heracleum sphondylium</i> L.		Berce commune sphondyle		X	X	C
<i>Oenanthe crocata</i> L.		Oenanthe safranée			X	C
Adoxacées	<i>Sambucus nigra</i> L.	Sureau noir		X	X	C
Araliacées	<i>Hedera helix</i> L.	Lierre		X	X	C
Caprifoliacées	<i>Lonicera periclymenum</i> L.	Chèvrefeuille des bois		X	X	C
<b>Angiospermes Monocotylédones</b>						
Joncacées	<i>Juncus effusus</i> L.	Jonc épars ou diffus	X		X	C
	<i>Juncus bufonius</i> L.	Jonc des crapauds	X			C
Cypéracées	<i>Cyperus eragrostis</i> Lam.	Souchet robuste	X			Exo Inv
	<i>Carex remota</i> L.	Laïche à épis espacés			X	C
Poacées (Graminées)	<i>Agrostis</i> sp.	Agrostide	X			C
	<i>Anthoxanthum odoratum</i> L. subsp. <i>odoratum</i>	Flouve odorante	X			C
	<i>Dactylis glomerata</i> L. subsp. <i>glomerata</i>	Dactyle aggloméré	X		X	C
	<i>Digitaria sanguinalis</i> (L.) Scop.	Digitaire commune	X			C Exo
	<i>Lolium</i> sp.	Ray-grass	X			C
	<i>Holcus lanatus</i> L.	Houlque laineuse	X			C
	<i>Poa</i> sp.	Pâturin	X		X	C
<b>Légende :</b>	<b>C : Espèce commune indigène</b>	<b>Exo : Espèce exotique</b>	<b>Inv : Espèce invasive</b>		<b>Espèces des zones humides (loi sur l'eau)</b>	

La flore herbacée des haies comprend des espèces caractéristiques de ce type de milieu et très communes (voir la liste des espèces au niveau de la deuxième colonne du **Tableau 1**) : fougères, géranium herbe-à-Robert, stellaire holostée, germandrée scorodaine, digitale pourpre, lierre, chèvrefeuille des bois.

Le bois Est comprend des arbres de 8/10 mètres à plus de 15/18 mètres de hauteur. Il s'agit, d'un bois mixte comprenant deux espèces de conifères plantés très communs (épicéas de Sitka et sapin de Douglas, individus très dispersés) et de divers feuillus (saules, érable sycomore, bouleau pubescent, chênes pédonculé, quelques hêtres et charmes).

La plupart des arbres sont d'âges récents à moyens (diamètres des troncs entre 10/20 et 30/40 cm) avec quelques arbres plus gros. La lisière ouest avec la zone agricole est surtout colonisée par des saules, des érables sycomores, de grands ronciers et des bouleaux.

La partie sud de la zone boisée comprend surtout les arbres jeunes (bouleaux et quelques houx), quelques grands conifères et un sous-bois assez dénudé (**voir Photo 9**). La partie sud-est du bois est assez identique mais contient des zones éclairées avec des fougères-aigles, des ajoncs d'Europe, quelques chênes et noisetiers et des ronciers (**voir Photo 10**).

La partie centrale du bois comprend aussi des grands conifères dispersés (certains couchés) et des feuillus de tailles variées. Le sous-bois contient plus de végétation herbacée (d'espèces communes), diverses fougères, ronciers bas, tapis important de lierre, géranium herbe à robert, berce commune, épiaire des bois, (**voir Photo 11** ; voir la liste des espèces au niveau de la troisième colonne du **Tableau 1**).

La marge nord du bois comprend les mêmes arbres (y compris saules, bouleaux, chênes, noisetiers, sureaux, houx, quelques hêtres et charmes), des troncs mousseux au sol (**voir Photo 12**) et la même végétation herbacée assez variée qui comprend aussi des plantes plus hygrophiles dans des zones basses (menthes, œnanthe safranée, jonc épars, laïche à épis espacés). Il est possible que ce sous-bois de la marge nord soit humidifié ou temporairement inondé en période hivernale.

#### **Conclusion :**

La flore du site (zone agricole et boisement) ne contient que des espèces communes des zones cultivées en déprise, bocagères ou boisées (flore printanière de la zone boisée non étudiée).

### **2.3. Analyse des habitats naturels.**

La zone est globalement un « Bocage » (code CORINE 84.4 ; code EUNIS X10).

La parcelle agricole en friche est une zone de « Friches, jachères ou terres arables récemment abandonnées » (code CORINE 87, code EUNIS I1.5). Sa marge prairiale Est en lisière du bois est une zone de « Prairies mésiques non gérées » (code CORINE 38 (« Prairies mésophiles »), code EUNIS E2.7).

Les haies nord et sud sont des « Haies d'espèces indigènes riches en espèces » (code CORINE 84.2 ; code EUNIS FA.3).

La zone boisée est un espace de « Petits bois anthropiques mixtes de feuillus et conifères » (code CORINE 84.3 (« Petits bois, bosquets ») ; code EUNIS G5.5).

#### **Conclusion :**

Les habitats présents sont donc courants ou relativement fréquents en Bretagne.

## 2.4. Analyse de la faune.

Le **Tableau 4 page 15**, liste l'ensemble des espèces observées sur la zone d'étude (sauf nombreux petits invertébrés). La **Figure 3** localise les observations d'oiseaux et de reptiles.

### Mammifères :

Il n'a été observée que très peu de mammifères (traces de chevreuil *Capreolus capreolus* dans le bois, taupinière de taupe commune *Talpa europaea*).

Les haies périphériques et le bois sont potentiellement favorables à la présence ponctuelle de l'écureuil roux et du hérisson d'Europe (espèces protégées communes).

Il a été recherché l'éventuelle présence de gîtes de chiroptères dans les arbres de la zone boisée mais ces arbres, assez jeunes, ne contiennent pas de troncs fissurés ou troués favorables (possible présence de structures plus favorables en hauteur dans les quelques plus grands arbres feuillus de la bordure Est du bois). Il n'a pas été effectué de recherches nocturnes des chiroptères fréquentant le site (la lisière du bois et les haies périphériques étant vraisemblablement des zones de transit et de chasse).

### Avifaune :

Les espèces protégées observées (voir liste **Tableau 2** et localisations des observations **Figure 3**) sont ici des oiseaux arboricoles chanteurs et reproducteurs dans les haies et très probablement dans le boisement (pas d'étude au printemps de la zone boisée sauf sa lisière ouest) : bruant zizi *Emberiza cirulus*, fauvette à tête noire *Sylvia atricapilla*, mésange bleue *Cyanistes caeruleus*, orite (mésange) à longue queue *Aegithalos caudatus*, pinson des arbres *Fringilla coelebs*, pouillot véloce *Phylloscopus collybita*, rougegorge familier *Erithacus rubecula*.

La buse variable *Buteo buteo* chasse au-dessus du site (probablement non nicheuse dans le bois). Le pigeon ramier *Columba palumbus*, le Geai des chênes *Garrulus glandarius* et le merle noir *Turdus merula* (espèces non protégées) sont aussi présents et nicheurs locaux. Ce sont des espèces communes des zones bocagères.

Les oiseaux observés sont toutes des espèces **en bons état de conservation en Bretagne et en France**, c'est-à-dire des espèces aux statuts **Listes rouges UICN « LC : Préoccupation mineure »** ; voir détails des statuts au niveau du **Tableau 2** (liste oiseaux) et explication des statuts UICN « Liste rouge » **Tableau 3**.

Potentiellement le boisement doit pouvoir accueillir d'autres espèces en période de reproduction : accenteur mouchet *Prunella modularis*, chardonneret élégant *Carduelis carduelis*, grive musicienne *Turdus philomelos*, mésange charbonnière *Parus major*, mésange huppée *Parus cristatus*, pic épeiche *Dendrocopos major*, roitelet huppé *Regulus regulus*, troglodyte mignon *Troglodytes troglodytes* et possiblement chouette hulotte *Strix aluco* de passage (le boisement doit pouvoir accueillir au total une vingtaine de couples de passereaux nicheurs d'espèces protégées).

### Reptiles :

Une espèce protégée a été contactée en lisière du boisement, le lézard vivipare *Zootoca vivipara* (voir localisation de l'observation **Figure 3** et milieu habité **Photo 8**).

Cette espèce est liée aux zones prairiales, landes et clairières mésophiles ou humides. Elle est assez commune en Bretagne et son état de conservation dans la région est assez bon mais en voie de dégradation (inscrit en catégorie « **NT : Espèce quasi menacée** »).

La présence de serpents en lisière du bois reste aussi possible.



Figure 3 : Localisations des observations d'oiseaux (en orange oiseaux protégés, en vert oiseaux non protégés) et de celle du lézard vivipare (photographie de fond Géoportail).

#### Batraciens :

Il n'a pas été observé de batraciens sur le site. Cependant le boisement du site est proche d'un étang (situé à 30 mètres au nord-est du coin nord-est du bois) et le sous-bois est donc susceptible d'être une zone de transit, de repos ou d'estivage pour des batraciens se reproduisant dans l'étang (pas d'étude de la faune de l'étang). Cela peut être le cas du crapaud épineux, de la grenouille agile, de la rainette verte, de tritons ou de la salamandre tachetée (toutes des espèces protégées).

**Tableau 2 : Liste des oiseaux observés sur le site (mai, juillet et septembre 2022) et détails de leurs statuts légaux et de conservation (donnés INPN).**

Espèces	Statut biologique probable	Statut légal national	Statuts européens			Liste rouge UICN			
			Directive Oiseaux	Bern	Bonn	Europe	France nicheur	France hivernant	Bretagne
<b>Bruant zizi</b>	Nicheur haie	Protégée		II		LC	LC	NA	NA LC
<b>Buse variable</b>	Nicheur externe	Protégée		III	II	LC	LC	NA	LC DD
<b>Fauvette à tête noire</b>	Nicheur haie, bois	Protégée		II		LC	LC	NA	LC DD
<b>Geai des chênes</b>	Nicheur bois ?	Chassable	II/2			LC	LC	NA	LC
<b>Merle noir</b>	Nicheur haie, bois	Chassable	II/2	III		LC	LC	NA	LC DD
<b>Mésange bleue</b>	Nicheur haie, bois	Protégée		II		LC	LC	NA	LC
<b>Orite à longue queue</b>	Nicheur bois ?	Protégée		III		LC	LC	NA	LC DD
<b>Pigeon ramier</b>	Nicheur haie, bois	Chassable	II/1 III/1			LC	LC	LC	LC DD
<b>Pinson des arbres</b>	Nicheur haie, bois	Protégée		III		LC	LC	NA	LC DD
<b>Pouillot véloce</b>	Nicheur haie, bois	Protégée		III		LC	LC	NA	LC
<b>Rougegorge familier</b>	Nicheur haie, bois	Protégée		II	II	LC	LC	NA	LC DD
<b>Totaux : Nombre d'espèces observées : 11</b>	<b>Nicheur sur site (bois) : 9</b>	<b>8 espèces protégées (nicheur : 7)</b>	<b>II/1 : 1 III/1 : 1 II/2 : 2</b>	<b>II : 4 III : 5</b>	<b>II : 2</b>	<b>LC : 11</b>	<b>LC : 11</b>	<b>LC : 1 NA : 10</b>	<b>LC : 11</b>

**Légende du Tableau 2 :**

**Nicheur haie, bois:** nicheur très probable dans les haies ou le bois. **Nicheur externe :** nicheur hors site.

**Statut légal national :** espèce protégée nationalement<sup>15</sup> : Protégée. Chassable : non protégé.

**Statuts européens : Directive Oiseaux :** I : annexe 1, II/1 II/2 : annexe 2 de la Directive Oiseaux (révision 2009).

**Bern :** convention de Berne : II : annexe 2 de la convention de Berne ; III : annexe 3 de la convention de Berne.

**Bonn :** convention de Bonn : II : annexe 2 de la convention de Bonn.

**UICN Europe<sup>16</sup> : Liste rouge France<sup>17</sup> : UICN France nicheur et UICN France hivernant :**

**Statut espèces (voir Tableau 3) :** RE : Disparue au niveau régional, CR : En danger critique, EN : En danger, VU : Vulnérable,

NT : Quasi menacée, LC : Préoccupation mineure, DD : Données insuffisantes, NA : Non applicable.

**Liste rouge Bretagne<sup>18</sup> :** deux valeurs = statuts oiseaux nicheurs et statuts oiseaux migrateurs/hivernants.

**Tableau 3 : Définition des catégories « Listes rouges » UICN.**

**Espèce Disparue au niveau régional (RE) :** une espèce est dite « RE » si plus de population reproductrice régionale.

**Espèce en danger critique (CR) :** une espèce est dite « En danger critique » si elle est exposée à une disparition ou à une extinction imminente.

**Espèce en danger (EN) :** une espèce est dite « En danger » lorsque qu'elle est confrontée à un risque très élevé d'extinction à l'état sauvage.

**Espèce vulnérable (VU) :** Une espèce est dite « Vulnérable » lorsque qu'elle est confrontée à un risque élevé d'extinction à l'état sauvage.

**Espèce quasi menacée (NT) :** Une espèce est dite « quasi menacée » lorsque qu'elle est proche du seuil des espèces menacées ou qui pourrait être menacée si des mesures de conservation spécifiques n'étaient pas prises.

**Préoccupation mineure (LC) :** Une espèce est dite « de Préoccupation mineure » lorsqu'elle ne remplit pas les critères des catégories En danger critique d'extinction, En danger ou Vulnérable ou Quasi menacé. Dans cette catégorie sont incluses les espèces largement répandues et abondantes.

**Données insuffisantes (DD) :** Espèce pour laquelle il est nécessaire de rassembler davantage de données pour la catégoriser.

**Non Applicable (NA) :** Espèce migratrice non présente en hiver.

**Responsabilité biologique régionale :** Pour chaque espèce, importance, des populations d'une région (ici Pays de Loire) dans la dynamique biogéographique nationale.

<sup>15</sup> Arrêté du 29 octobre 2009 fixant la liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection. J.O. du 5 décembre 2009.

<sup>16</sup> BirdLife International, 2015. European Red List of Birds. Luxembourg office for official Publications of the European Communities. 67 pages.

<sup>17</sup> UICN France, MNHN, LPO, SEOF & ONCFS, 2011. La Liste rouge des espèces menacées en France - Chapitre Oiseaux de France métropolitaine. Paris, France. 28 pages.

<sup>18</sup> Liste rouge régionale & Responsabilité biologique régionale : Oiseaux nicheurs & Oiseaux migrateurs de Bretagne. Listes validées par le CSRPN de Bretagne le 11 juin 2015 : <http://www.observatoire-biodiversite-bretagne.fr/content/view/full/79848>

**Tableau 4 : Liste complète des animaux observés sur le site d'étude (05, 07 et 09 2022).**

Ordres et Familles	Noms scientifiques	Noms vernaculaires	Localisations	Statut général
<b>Mammifères Insectivores</b>				
Talpidés	<i>Talpa europaea</i> Linnaeus	Taupe commune	Taupinière dans la parcelle	Espèce commune
<b>Mammifères Ongulés</b>				
Cervidés	<i>Capreolus capreolus</i> (Linnaeus)	Chevreuril européen	Traces de passages d'individus dans le boisement Est	Espèce commune
<b>Oiseaux</b>				
Accipitridés	<i>Buteo buteo</i> (Linnaeus)	Buse variable	Individus en vol au-dessus du site	Espèce protégée commune
Columbidés	<i>Columba palumbus</i> Linnaeus	Pigeon ramier	Individus dans le bois et les haies du bocage du site	Espèce commune
Corvidés	<i>Garrulus glandarius</i> (Linnaeus)	Geai des chênes	Passage d'individus sur la zone boisée	Espèce commune
Paridés	<i>Cyanistes caeruleus</i> (Linnaeus)	Mésange bleue	Individus dans les haies et le boisement du site	Espèce protégée commune
Ægithalidés	<i>Aegithalos caudatus</i> (Linnaeus)	Orite (mésange) à longue queue	Individus dans le boisement du site	Espèce protégée commune
Phylloscopidés	<i>Phylloscopus collybita</i> (Vieillot)	Pouillot véloce	Chanteurs (nicheurs) dans les haies et boisements du site	Espèce protégée commune
Sylviidés	<i>Sylvia atricapilla</i> (Linnaeus)	Fauvette à tête noire	Chanteurs (nicheurs) dans les haies et boisements du site	Espèce protégée commune
Turdidés	<i>Turdus merula</i> Linnaeus	Merle noir	Chanteurs (nicheurs) dans les haies et boisements du site	Espèce commune
Muscicapidés	<i>Erithacus rubecula</i> (Linnaeus)	Rougegorge familier	Chanteurs (nicheurs) dans les haies et boisements du site	Espèce protégée commune
Fringillidés	<i>Fringilla coelebs</i> Linnaeus	Pinson des arbres	Chanteurs (nicheurs) dans les haies et boisements du site	Espèce protégée commune
Emberizidés	<i>Emberiza cirius</i> Linnaeus	Bruant zizi	Chanteurs (nicheurs) dans la haie sud du site	Espèce protégée commune
<b>Reptiles (Lézards et serpents)</b>				
Lacertidés	<i>Zootoca (Lacerta) vivipara</i> (Jacquin)	Lézard vivipare	Un individu dans la friche herbacée en lisière du boisement	Espèce protégée assez commune
<b>Insectes Orthoptères (Sauterelles, Grillons, Criquets)</b>				
Tettigoniidés	<i>Conocephalus fuscus</i> (Fabricius)	Conocéphale bigarré	Individus dans les zones herbacées de la parcelle agricole	Espèce commune
Grillidés	<i>Gryllus campestris</i> Linnaeus	Grillon champêtre	Chanteurs dans la parcelle agricole abandonnée	Espèce commune
Acrididés	<i>Pseudochorthippus parallelus</i> (Zetterstedt)	Criquet des pâtures	Individus dans la parcelle agricole abandonnée	Espèce commune
<b>Insectes Lépidoptères (papillons)</b>				
Nymphalidés	<i>Maniola jurtina</i> (Linnaeus)	Myrtil	Individus en vol sur la parcelle agricole abandonnée	Espèce commune
	<i>Pararge aegeria</i> (Linnaeus)	Tircis	Individus en vol le long des haies et lisières du site	Espèce commune
<b>Insectes Hyménoptères</b>				
Apidés	<i>Bombus</i> du groupe <i>pascuorum-humilis</i>	Bourdon du groupe Bourdons des champs	Individus en vol sur la parcelle agricole abandonnée	Espèce commune
	<i>Bombus</i> du groupe <i>terrestris-lucorum</i>	Bourdon du groupe Bourdon terrestre	Individus en vol sur la parcelle agricole abandonnée	Espèce commune
	<i>Bombus</i> du groupe <i>lapidarius</i>	Bourdon du groupe « Bourdon des pierres »	Individus en vol sur la parcelle agricole abandonnée	Espèce commune
<b>Insectes Coléoptères</b>				
Cantharidés	<i>Rhagonycha fulva</i> (Scopoli)	Téléphore fauve	Individus sur les fleurs de la friche agricole	Espèce commune
Coccinellidés	<i>Coccinella septempunctata</i> Linnaeus	Coccinelle à sept points	Individus sur les plantes de la friche agricole	Espèce commune
<b>Arachnides Aranéides</b>				
Aranéidés	<i>Argiope bruennichi</i> (Scopoli)	Argiope	Individus sur toiles dans les zones de hautes herbes de la friche	Espèce assez commune

### **Insectes et autres invertébrés :**

Les invertébrés répertoriés sont des espèces communes des zones bocagères ou boisées. Le site ne contient pas d'habitats favorables à des populations d'espèces protégées d'insectes présents en Côte d'Armor.

Les espèces répertoriées (pas d'étude de l'entomofaune du bois au printemps) comprennent :

- Des orthoptères : grillon champêtre *Gryllus campestris*, sauterelle conocéphale bigarré *Conocephalus fuscus*, criquet des pâtures *Pseudochorthippus parallelus* ;
- Des papillons : tircis *Pararge aegeria*, myrtil *Maniola jurtina* ;
- Des bourdon des groupes « Bourdon des pierres » *Bombus* du groupe *lapidarius*, « Bourdons des champs » *Bombus* du groupe *pascuorum-humilis*, « Bourdon terrestre » *Bombus* du groupe *terrestris-lucorum* ;
- D'autres espèces liées à la strate herbacée, coccinelle à sept points *Coccinella septempunctata*, araignée argiope *Argiope bruennichi*.

### **Conclusions :**

Le site d'étude, en particulier le boisement Est, est utilisé par, au moins, une dizaine d'espèces protégées reproductrices certaines ou probables (des oiseaux et un reptile). Ce sont surtout des espèces communes ou assez communes en Bretagne.

## **3. Synthèse des enjeux de biodiversité du site.**

- Le site d'étude ne fait pas partie de zones protégées ou répertoriées pour la biodiversité et est éloigné de ces types de zones ;
- Le site d'étude est une zone bocagère et boisée constituant une partie de la trame verte locale et côtoyant (marge nord) des milieux humides (ruisselet et étang proche) ;
- La flore ne comprend que des espèces très communes (comprenant quelques espèces de zones humides en marge nord) ;
- Les habitats du site sont très fréquents et non patrimoniaux (bocage, zone agricole en déprise, petit bois anthropique) ;
- Les espèces animales protégées contactées sur le site sont des oiseaux arboricoles nicheurs des haies ou de la zone boisée (espèces en bons états de conservation) et un reptile (lézard vivipare) lié à la lisière du bois.

Le peuplement d'espèces animales protégées du site est vraisemblablement plus important que celui constaté car le boisement n'a pas fait l'objet d'une étude printanière. Une dizaine d'autres espèces d'oiseaux sont susceptibles d'utiliser la partie boisée du site, pour nicher ou pour la recherche alimentaire en période de reproduction. De même, la zone boisée est possiblement un espace d'alimentation pour les chiroptères et une zone de refuge pour des batraciens (liés aux zones humides voisines).

Les enjeux de biodiversité du site sont donc faibles pour la flore et les habitats.

Les enjeux de biodiversité du site sont de niveaux modérés pour la faune et concernent les oiseaux protégés nicheurs observés et le lézard vivipare, espèces en bons ou assez bons états de conservation (voir détails des définitions de niveaux d'enjeux, **Tableau 5** page suivante).

**Tableau 5 : Définitions des niveaux d'enjeux (surtout pour la faune).**

**Enjeux forts :** Zones de présence ou zones de reproduction d'au moins une espèce protégée rare, classée comme reproducteur **CR** (En danger critique), **EN** (En danger) ou **VU** (Vulnérable) au moins au niveau régional (à accentuer si menacée ou pas au niveau Français).

**Enjeux assez forts :** Zones de présence ou zone de reproduction d'espèces protégées assez communes régionalement, espèces classées comme reproducteur **LC** (Préoccupation mineure) ou **NT** (Quasi menacée) au niveau régional et **EN** (En danger) ou **VU** (Vulnérable) au niveau national.

**Enjeux modérés :** Zones de présence ou zone de reproduction d'espèces protégées communes ou assez communes, espèces classées comme reproducteur **LC** (Préoccupation mineure) ou **NT** (Quasi menacée) au niveau régional et national.

**Enjeux faibles :** Zones de présence ou zone de reproduction d'espèces non protégées ou utilisées par les espèces protégées pour l'alimentation uniquement.

**Enjeux négligeables :** Zones sans espèces protégées ou sans zones de reproduction d'espèces protégées ou non (zones agricoles intensives ou artificialisées constituant seulement des zones d'alimentation peu favorables).

En fonction des possibles autres espèces protégées qui pourraient utiliser le site (partie boisée) en période de reproduction, le niveau d'enjeux de la zone peut éventuellement être plus important.

Dans tous les cas, de possibles travaux de terrassement et de déboisement de la zone arborée implique un risque important de destruction d'individus d'espèces protégées et de destructions / perturbations de territoires de nidification / reproduction ou de repos d'espèces protégées pour lesquelles ces types d'atteintes ne sont possibles qu'en cas d'obtention d'une dérogation<sup>19</sup> aux lois de protection des espèces<sup>20 21</sup>.

L'obtention de ces dérogations implique aussi la mise en place de mesures d'évitement, de réduction ou de compensation (doctrine ERC<sup>22</sup>) permettant le maintien des bons états de conservation locaux des espèces impactées.

---

<sup>19</sup> Guide "Espèces protégées, aménagements et infrastructures" : recommandations pour la prise en compte des enjeux liés aux espèces protégées et pour la conduite d'éventuelles procédures de dérogation au sens des articles L.411-1 et L.411-2 du code de l'environnement dans le cadre des projets d'aménagements et d'infrastructures. 2012.

<sup>20</sup> Arrêté du 29 octobre 2009 fixant la liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection. J.O. du 5 décembre 2009.

<sup>21</sup> Arrêté du 8 janvier 2021 fixant la liste des amphibiens et des reptiles représentés sur le territoire métropolitain protégés sur l'ensemble du territoire national et les modalités de leur protection ; JO du 11 février 2021.

<sup>22</sup> DOCTRINE relative à la séquence éviter, réduire et compenser les impacts sur le milieu naturel. Voir <https://www.ecologie.gouv.fr/sites/default/files/Doctrine%20ERC.pdf>